

La lettre des Enseignants d'EPS d'Aquitaine



N° 28
30 avril 2019

TOU.TE.S EN GREVE LE 9 MAI : NON au projet de loi sur la Fonction publique



Lors de son allocution, le Président de la République s'est dit prêt à renoncer à son objectif de suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires mais pas à sa volonté de réduction de la dépense publique. Ces annonces du 25 avril ne font pas oublier le projet de transformation de la Fonction Publique et font même craindre son accélération.

Ce projet de loi vide de son sens le paritarisme et acte la disparition des compétences des commissions paritaires à partir de 2020. Dès l'année scolaire prochaine, les représentants du personnel ne pourront donc plus vérifier les barèmes et les faire rectifier en cas d'erreur lors des opérations de mobilité géographique. Dès 2021, les opérations de promotion subiront le même sort. Les CAP ne traiteront plus que des recours et des procédures disciplinaires.

Le traitement individuel des agents ne se fera plus en toute transparence, comme c'était le cas jusqu'à présent. Les représentants des personnels ne pourront plus vérifier l'équité du traitement dû à chaque agent. Le recours ne pourra se faire que par des procédures individuelles, contentieuses, hiérarchiques puis administratives. Ces procédures sont lourdes, longues, complexes et donc dissuasives.

Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail seront transformés et réduits à une simple commission alors que le repérage et la prévention des dangers encourus dans l'exercice du métier, la limitation des risques professionnels et l'analyse des causes d'accidents de travail participent directement à la qualité de vie des personnels des établissements et agents.

En savoir plus et notamment sur les rassemblements et manifestations dans l'académie de Bordeaux :

<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1259>

HORS CLASSE ET CLASSE EXCEPTIONNELLE

Judi 11 juillet aura lieu la CAPA sur les promotions à la Hors Classe et la Classe Exceptionnelle.



Pour la Hors Classe, le quota de promus dans l'académie de Bordeaux a été fixé cette année à 52.

Pour en savoir plus (qui est promouvable, fiche de suivi syndical) : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1258>

Pour être promouvable à la Classe Exceptionnelle, vous devez être à la Hors Classe :

- soit au 3^{ème} échelon avec 8 ans de missions particulières, pour le vivier 1 (80% des promus) ;
- soit au 6^{ème} échelon pour le vivier 2.

De nouvelles missions ou affectations sont prises en compte pour l'éligibilité au vivier 1 :

- tuteur auprès des stagiaires
- directeur adjoint départemental ou régional UNSS
- formateur académique détenant le CAFFA ou ayant exercé cette formation avant 2015 en ESPE ou IUFM.

Pour le vivier 1, vous devez candidater sur I-Prof entre le 29 avril et le 17 mai, compléter votre dossier en ajoutant les justificatifs des missions s'ils n'y sont pas déjà.

Nous contacter pour toutes demandes d'aide ou de précisions.

Lire l'article et télécharger la fiche de suivi : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1262>

Journée académique EPS le 16 mai à Bayonne



Pour celles et ceux qui se sont inscrit.e.s, nous nous retrouverons comme prévu au Collège Marracq à Bayonne le 16 mai à partir de 9 h 30. L'occasion d'aborder toutes les questions de carrière et l'actualité de l'enseignement de l'EPS.

Cette journée est animée par **Elisabeth ALLAIN-MORENO, Déléguée nationale EPS du SE-UNSA.**

Si vous n'avez pas encore déposé votre autorisation d'absence, s'il est malgré tout possible de vous libérer (pas de cours le jeudi, ou accord du chef d'établissement) et si vous le souhaitez, merci de nous prévenir le plus rapidement possible de votre participation.

Plus d'infos : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1246>

Pour les collègues déjà inscrits, au plaisir de nous rencontrer à Bayonne le 16 mai !

MOUVEMENT INTRA

Mardi 14 mai se tiendra le groupe de travail de vérification des barèmes.



Vous pouvez consulter votre barème sur SIAM (via I-Prof) dès maintenant. En cas d'anomalie, vous avez jusqu'au dimanche 5 mai 2019 pour demander un recalcul. Pour cela, vous devrez compléter l'annexe 4 de la circulaire, et l'envoyer par mail à la DPE (ce.dpe@ac-bordeaux.fr), accompagnée des pièces qui justifient les points réclamés et d'un message expliquant votre demande de recalcul.

N'hésitez pas à nous mettre en copie de ce mail. Le SE-UNSA peut vous accompagner dans cette démarche.

N'hésitez pas à nous contacter.

Documents à télécharger :

- [Annexe 4](#)

- Et la fiche de suivi : http://sections.se-unsa.org/bordeaux/IMG/pdf/fiche_de_suivi_intra_2019.pdf

Programmes d'EPS voie pro : les textes sont parus !



Les programmes d'EPS des classes préparant au CAP et au baccalauréat professionnel ont été publiés le 11 avril dernier. Bien que, dans le cadre plus large de la réforme de la voie professionnelle, le SE-Unsa regrette le rythme insoutenable de la trop courte période de concertation, les incessants changements de calendrier et l'avalanche de textes envoyée aux organisations syndicales, il note avec une certaine satisfaction que nombre de ses demandes sur le projet ont été intégrées au texte définitif.

En savoir plus : <http://enseignants.se-unsa.org/Programmes-EPS-Voie-pro-les-textes-sont-publies>

2EME HEURE SUP' NON REFUSABLE : POUR LE SE-Unsa C'EST TOUJOURS NON



Le décret sur la deuxième heure supplémentaire non refusable est paru le 13 avril au journal officiel.

Pour le SE-Unsa, c'est toujours NON.

La pétition lancée par le SE-Unsa en septembre 2018 a recueilli plus de 25000 signatures. Elle a été lancée dès l'annonce faite par le ministère de supprimer des postes pour les remplacer par des heures supplémentaires.

Lire la suite : <http://enseignants.se-unsa.org/2eme-heure-sup-non-refusable-pour-le-SE-Unsa-c-est-toujours-NON>

LE SE-Unsa DIT NON A LA FORMATION OBLIGATOIRE PENDANT LES VACANCES !

Le ministère va publier un décret créant une allocation, uniquement pour les personnels enseignants qui suivront une formation sur le temps de vacances scolaires (5 jours maximum).

Cette indemnisation ne concernera donc ni les CPE, ni les PsyEN. Elle sera de 60 euros pour une demi-journée et de 120 euros pour une journée.

Lire la suite : <http://enseignants.se-unsa.org/Le-SE-Unsa-dit-non-a-la-formation-obligatoire-pendant-les-vacances>



Rejoignez le SE-Unsa ! Mouvement, promotion, RV de carrière...

Vous avez besoin d'être informé-e, accompagné-e ?

Le SE-Unsa, syndicat utile, est là pour répondre à vos questions, à vos besoins. Jusqu'au 10 mai 2019, vous pouvez adhérer à tarif préférentiel (60 ou 80 euros selon le cas) au SE-Unsa. Si l'on ajoute le crédit d'impôt de 66 % pour les cotisations syndicales, il est facile et peu cher d'adhérer, dès aujourd'hui, au SE-Unsa (offre réservée aux seuls nouveaux adhérents).

*Vous pouvez adhérer en ligne en quelques clics seulement ! J'adhère en cliquant **ici** !*

Si vous êtes déjà adhérent.e au SE-UNSA, n'hésitez pas à proposer cette offre d'adhésion à des collègues autour de vous !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET
Secrétaire Académique

L.P. Dassault à MERIGNAC

Adrien MARBOT
Elu à la CAPA des Professeurs d'EPS

Collège d'Albret à DAX

Catherine AMBEAU
Responsable Académique
"Entrant.e.s dans le métier"

L.P. Ph. de Gerde à PESSAC

Jean-Marc CHEVRIER
Elu à la CAPA des Professeurs d'EPS

Collège d'Albret à DAX

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsa.org